

CODE DE CONDUITE VÉLO DE MONTAGNE



La pratique du vélo de montagne comporte des risques de blessures graves ou mortelles. Pour votre sécurité et celle des autres, respectez ce code de conduite.

- 1. Roulez toujours en contrôle et respectez vos limites.**
Vous devez être en mesure de vous arrêter et d'éviter toute personne ou tout obstacle. Demeurez sur les sentiers et les modules qui correspondent à vos capacités. Vous êtes responsable de vous informer sur les niveaux de difficulté et de choisir votre itinéraire en conséquence.
- 2. Portez un casque et des équipements de protection** adéquats en fonction de votre pratique.
- 3. Vérifiez l'état de votre vélo** ou faites-le inspecter par un(e) professionnel(le) avant de rouler.
- 4. Ne roulez pas si** vous présentez une incapacité physique, si vous ressentez de la fatigue ou si vous êtes sous l'influence de drogue ou d'alcool.
- 5. Soyez prudent(e), les conditions des modules et des sentiers peuvent varier.** Vérifiez leur état avant de les rouler avec confiance.
- 6. Respectez la signalisation.** Demeurez dans les sentiers balisés et ne vous aventurez jamais dans des sections fermées. Ne faites aucune modification de tracé ou aucun nouvel aménagement sans l'autorisation du gestionnaire du réseau.
- 7. Donnez la priorité aux cyclistes** qui circulent devant vous. Dans les sentiers bidirectionnels, cédez le passage aux cyclistes qui montent.
- 8. Libérez la piste.** Si vous devez vous arrêter, faites-le en retrait de la piste dans un endroit visible et sécuritaire.
- 9. Aidez les secouristes.** Si vous êtes impliqué(e) dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous aux secouristes ou aux personnes présentes.

Lorsque le contexte s'applique

10. Utilisez les remontées mécaniques avec vigilance. Adressez-vous aux préposé(e)s de la remontée mécanique si vous n'êtes pas familier avec son fonctionnement et respectez les règles affichées tout au long du trajet.

Roulez en sécurité, c'est votre responsabilité.